



www.cnrs.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE RÉGIONAL | LYON | LE 26 JUIN 2018

## Convention de site : le CNRS et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche fixent un cap pour Lyon Saint-Etienne

Le CNRS signe ce 26 juin une convention de site pour Lyon Saint-Etienne avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et l'Université de Lyon. Ce document quinquennal formalise leurs engagements et objectifs dans le cadre d'une politique de recherche concertée sur le territoire.

Le CNRS et les établissements d'enseignement supérieur pilotent et gèrent en co-tutelles une centaine de laboratoires dans les agglomérations lyonnaise et stéphanoise. Tous les cinq ans, ces partenaires redéfinissent leurs orientations et stratégies autour d'une politique scientifique commune.



*Crédits : CNRS-DR7*

*Les cosignataires aux côtés du CNRS et de l'Université de Lyon :*





www.cnrs.fr



La convention signée ce 26 juin 2018 rappelle en préambule l'importance du site Lyon – Saint-Etienne, « second site français après Paris Saclay en termes de moyens humains, premier dans le domaine des sciences pour l'ingénieur, (...) et dans les trois premiers dans les domaines de la biologie, des sciences humaines et sociales, et de la chimie ».

Le document quinquennal fixe les contours d'une politique scientifique partagée en phase avec le projet IDEXLYON<sup>1</sup> porté par l'Université de Lyon. Elle s'articule d'ailleurs autour de ses trois grands domaines de recherches : sciences et ingénierie ; biologie, santé et société ; sciences humaines et sociales. La convention fait état des forces mobilisées dans ces domaines et souligne la présence de recherches d'excellences dans chacun d'entre eux. Elle souligne également les nombreuses recherches interdisciplinaires présentes sur le site. C'est notamment le cas dans les sciences humaines et sociales qui « entretiennent des interfaces nombreuses avec les autres sciences, en particulier les sciences de l'environnement, les sciences du numérique, les sciences de la vie et de la santé ». Enfin, la convention précise pour chaque thématique le contexte territorial dans laquelle elle s'inscrit, montrant à la fois la richesse des réseaux existants et l'articulation de cette politique de site avec celle des collectivités.

A Lyon, la quasi-totalité des laboratoires CNRS est gérée en cotutelle avec au moins un établissement d'enseignement supérieur. Par cette convention, les signataires s'engagent à se concerter pour attribuer des ressources humaines et financières à ces laboratoires, et à soutenir en priorité la stratégie scientifique du site. La convention mentionne également des objectifs de simplification administrative, de soutien à la mobilité des personnels ou encore de développement à l'international. Elle fixe par ailleurs des règles de fonctionnement dans le domaine de l'information scientifique, du transfert technologique, de la propriété intellectuelle ou encore de la gestion des contrats de recherche (ANR, Europe, entreprise...).

## Contacts presse

---

CNRS Rhône Auvergne | Sébastien Buthion | T 06 88 61 88 96 | [sebastien.buthion@cnrs.fr](mailto:sebastien.buthion@cnrs.fr)

Université de Lyon | Cécile Cassin | T 04 37 37 20 31 | [communication@universite-lyon.fr](mailto:communication@universite-lyon.fr)

---

<sup>1</sup> Projet lauréat de l'appel d'offre « Initiative d'excellence » lancé par l'État dans le but de faire émerger de grandes universités de rang mondial.